# Article 21 du Règlement

## LA CONSTITUTION

L'ACCORD DU LAC MEECH—LES CONSÉQUENCES POUR LES HABITANTS DU NORD—ON DEMANDE UN DÉBAT ÉCLAIRÉ

M. Thomas Suluk (Nunatsiaq): Monsieur le Président, j'ai passé les deux dernières semaines dans ma circonsciption et j'ai entendu maintes critiques concernant l'Accord constitutionnel. Je rappelle que non seulement l'ancien chef du gouvernement territorial conteste cet accord devant les tribunaux, mais que de nombreux députés de l'Assemblée législative disent aux habitants du Nord qu'ils sont des citoyens de deuxième ordre. Je considère, moi aussi, monsieur le Président, qu'un pays ne doit pas traiter certains habitants comme des citoyens de deuxième ordre.

On entend dire également sur les ondes que l'Accord constitutionnel permettrait aux provinces de prolonger leurs frontières à même les territoires. La seule discussion que j'ai entendue à ce sujet concerne les Inuits du Nord du Québec et leurs cousins des territoires à propos des îles du littoral de la Baie d'Hudson qui sont sous juridiction territoriale actuellement.

Le temps est venu d'offrir aux habitants du Nord un débat éclairé et des données intelligentes au lieu de semer la crainte et le ressentiment comme on le fait actuellement.

#### LES AFFAIRES INDIENNES

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE—LE FINANCEMENT GOUVERNEMENTAL

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, dans notre parti nous continuons à nous interroger sur les réductions du financement gouvernemental pour l'enseignement postsecondaire des Indiens et nous demeurons consternés. Nous sommes foncièrement opposés aux récents changements apportés par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight) au programme d'aide à l'enseignement postsecondaire des Indiens.

Ces changements conduisent à refuser aux étudiants Indiens l'accès aux établissements postsecondaires. Des centaines d'Indiens qui avaient été acceptés dans ces établissements se voient rejetés par l'absence d'aide du ministre.

Comment le ministre peut-il, d'une part, préconiser l'autonomie politique et l'autosuffisance économique et, d'autre part, limiter le nombre d'étudiants indiens admissibles à une aide pour l'enseignement postsecondaire? Le ministre ne voit-il pas l'absence de logique? Il devrait savoir que de nombreux Canadiens, étudiants et éducateurs, Indiens et non-Indiens, la voient. S'il n'abroge pas ces mesures régressives lui-même, un nouveau gouvernement libéral s'empressera de le faire.

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD COMMERCIAL CANADO-AMÉRICAIN—L'APPUI EXPRIMÉ PAR L'ASSOCIATION CANADIENNE DES ÉLEVEURS DE BOVINS

M. William G. Lesick (Edmonton-Est): Monsieur le Président, la dangereuse tendance qui consiste à voir les partisans du libre-échange comme des Canadiens moins convaincus que les autres se répand. On nous voit comme des gens prêts à sacrifier notre culture et notre souveraineté pour des gains matériels. On nous dit même prêts à une union politique et tout cela, parce que nous déclarons que nous sommes prêts à commercer avec nos voisins et à leur faire ouvertement concurrence. La situation est assez ironique parce que la survie du Canada en tant que pays souverain et culturellement indépendant dépend largement de notre prospérité. Le faible cède plus facilement que le fort, le timide que le téméraire.

Ces paroles ont été prononcées par des représentants de l'Association canadienne des éleveurs de bovins au nom de ses 100 000 membres lors des audiences du comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur de cet avantmidi. Je pense qu'elles méritent d'être portées à l'attention de tous les députés.

Les éleveurs de bovins de l'Alberta qui produisent 40 p. 100 du boeuf de boucherie du Canada, appuient leurs collègues de tout le pays et sont partisans du libre-échange avec les États-Unis. Leur histoire est l'histoire du Canada et ce qui est profitable aux éleveurs est profitable à tout le Canada.

### LA RÉFORME FISCALE

L'IMPÔT DIFFÉRÉ QUE DOIVENT LES SOCIÉTÉS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, les députés néo-démocrates soutiennent depuis des années que le régime fiscal impose trop lourdement les Canadiens à revenu faible ou moyen alors que les riches et les grosses sociétés ne paient que peu d'impôts, voire pas du tout.

Or, le comité des finances et des affaires économiques, à majorité conservatrice, vient de nous donner raison. Il recommande d'imposer davantage les banques et les grosses sociétés, et de supprimer les échappatoires fiscales grâce auxquelles ces dernières, en toute légalité, ne paient pas leur juste part d'impôts.

L'une des dispositions préférées consiste à différer le paiement de l'impôt sur le revenu des sociétés. Quelques-unes de ces dernières parviennent à ne jamais payer d'impôt. Consolidated Bathurst, MacMillan Bloedel, Stelco, Bell Canada et Imperial Oil se sont prévalues de cette disposition. Les impôts différés et, donc, à percevoir, s'élèvent actuellement à plus de 30 milliards de dollars.

Le ministre des Finances (M. Wilson) devrait modifier la loi afin d'obliger les sociétés qui en profitent à payer dorénavant de l'intérêt sur ces prêts.